

19 fév 2009 -11:21

Ordre du jour du Conseil des ministres du 20 février 2009

Pas pour publication - Le Conseil des ministres peut modifier l'agenda

Pas pour publication - Le Conseil des ministres peut modifier l'agenda

- Organisation du transfert de personnel des services des impôts régionaux
- Régie des bâtiments : archivage du palais de justice de Neufchâteau
- Démission et nomination de membres de la Commission de la concurrence
- Financement de l'Institut des radioéléments (IRE)
- Transposition en droit belge de la directive européenne contre le blanchiment d'argent - Deuxième lecture
- Droit à l'intervention majorée aux mineurs étrangers non accompagnés
- Adaptation de la limite salariale pour le calcul de la partie "bas salaires" dans les ateliers protégés
- Relèvement des limites d'âge pour l'exercice du droit au congé parental
- Dispense de permis de travail obligatoire pour les membres du personnel de direction étrangers
- Mise en oeuvre de la résolution "1325 : Femmes, Paix et Sécurité" du Conseil de sécurité des Nations Unies

A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org et www.premier.be.